

*Société canadienne des postes—Loi*

Nous avons l'espoir que ce bill sera étudié assez rapidement, qu'il passera à l'étape du comité puis sera adopté avec quelques amendements, afin que nous puissions nous mettre à l'œuvre.

Je voudrais maintenant aborder certains points de détail. L'article 5(2) est ainsi libellé:

Tout en assurant l'essentiel des services postaux habituels, la Société doit, pour remplir sa mission, tenir compte . . .

Le bill énumère ensuite un certain nombre de principes fondamentaux dont le plus important est la nécessité de s'auto-financer à long terme. A notre avis, cela est inacceptable. Ces quelques dernières années, les Postes ont de beaucoup réduit leurs services dans un bon nombre de secteurs. Actuellement elles ont à peu près bloqué toute expansion des services de distribution à domicile dans les nouveaux quartiers résidentiels.

**M. Rose:** Les services de banlieue.

**M. Orlikow:** Oui, en effet.

**M. Rose:** Ils n'existent pas.

**M. Orlikow:** Je rappelle au ministre qu'il a fallu l'immunité des élections de 1979 pour que le gouvernement libéral d'alors lève l'interdiction d'embaucher et permette le recrutement d'une poignée de facteurs afin que des dizaines de milliers de personnes de presque toutes les villes du pays—qui se plaignaient, avec raison, de ne pas recevoir leur courrier à domicile—soient assurés des mêmes services que les habitants des quartiers plus anciens. Il a fallu la menace des élections de 1979 pour faire lever cette interdiction.

J'espère que la nouvelle société de la Couronne pourra desservir les nouveaux quartiers résidentiels de toutes les villes du Canada, y compris ma propre ville de Winnipeg, en offrant à tous les services qui sont fournis aux citoyens des vieux quartiers des villes depuis des générations.

Nous voulons conserver les petits bureaux de poste, qui sont menacés de disparition, surtout dans les Prairies. Nous savons que l'on a envisagé sérieusement de réduire le service postal dans les régions rurales. Nous sommes contre. Ces réductions sont totalement inacceptables et l'on devrait y mettre un terme lorsque la société d'État sera mise sur pied. Il faut spécifier plus clairement dans l'article 5(2) du bill en quoi consiste le service postal de base. Il faut y inclure le principe de la livraison quotidienne à domicile pour toutes les localités dépassant un certain nombre d'habitants; le maintien des petits bureaux de poste ruraux; sauf dans les circonstances très exceptionnelles; le maintien du service six jours par semaine dans toutes les localités non desservies par une sous station postale, par exemple un bureau de poste situé dans une pharmacie.

Je voudrais aborder un dernier sujet de préoccupation. Il s'agit de la tendance des ministères, y compris celui des Postes, à faire faire le travail à contrat. Nous savons ce que cela entraîne. C'est un moyen facile de réduire les dépenses gouvernementales. Il suffit de supprimer des emplois gouvernementaux et de remettre le service à l'entreprise privée qui, habituellement sinon toujours, paye ses employés le salaire minimum ou à peine plus. Le sous-traitant ne verse pas de congés payés, de pensions, ni aucun autre avantage. Habituellement, le sous-traitant arrive à réaliser des bénéfices énormes aux dépens du gouvernement, de la qualité du service et des employés qu'il emploie de façon très sporadique. Nous surveil-

lerons la société de la Couronne de très près pour veiller à ce qu'elle ne donne pas en sous-traitance le travail qu'ont effectué jusqu'à présent des employés des Postes.

Je le répète au ministre, nous sommes en faveur de la création d'une société de la Couronne pour les Postes. Nous ferons probablement des suggestions et nous proposerons des amendements au projet de loi lorsqu'il sera renvoyé en comité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, j'espérais que mon premier discours à la Chambre depuis la rentrée parlementaire aurait porté sur la constitution mais j'ai eu l'occasion aujourd'hui de participer au débat sur une autre question qui intéresse beaucoup les Canadiens. Je suis heureux de participer au débat sur le bill C-42, visant à constituer la Société canadienne des postes.

● (1550)

En principe, je fais de sérieuses réserves au sujet de la création d'autres sociétés de la Couronne, mais j'applaudis à l'établissement de celle-ci. Je m'intéresse à l'administration des Postes depuis quelques années et il suffit de consulter le hansard pour s'en rendre compte. Inutile de dire que les Postes sont devenues une source de grande exaspération pour tous les Canadiens. Les grèves qui ont interrompu le service postal ces dernières années ont eu un effet préjudiciable sur la vie de tous les Canadiens. Nous savons tous que personne n'échappe aux bouleversements dans ce service. Pour les hommes d'affaires qui comptent sur ce service, les grèves postales entraînent pour diverses raisons des pertes de revenu. Cela veut dire que son cash-flow est perturbé, qu'il ne peut faire face à ses obligations et rémunérer ses employés.

Les grèves postales affectent les pensionnés qui comptent sur l'aide du gouvernement, leur seule source de revenu. Personne à la Chambre ne peut vraiment se rendre compte de ce qui se passe dans l'esprit d'un pensionné quand il entend dire qu'une autre grève postale est imminente. Pour ces gens-là, l'interruption complète de revenu constitue une expérience effroyable. Tout le monde est touché directement ou indirectement par les interruptions du service postal. Toute grève du ministère des Postes soulève un problème humain. Pour l'homme d'affaires, elle peut faire la différence entre la solvabilité et la faillite. Pour les pensionnés, le ministère des Postes est littéralement un cordon ombilical.

Il fut un temps où le ministère des Postes faisait l'admiration de tous les Canadiens. Des hommes et des femmes y poursuivaient consciencieusement un idéal, la livraison du courrier, au mépris des intempéries. L'histoire de nombreuses villes du pays regorge d'exemples d'actes d'héroïsme accomplis par des postiers qui s'efforçaient d'assurer un bon service à la population. Je suis certain que beaucoup de députés pourraient citer des exemples de services rendus qui seraient considérés aujourd'hui comme ne faisant pas partie des attributions normales des postiers. Toutefois, les temps changent et le ministère des Postes ne fait pas exception à la règle. L'estime dans laquelle les Canadiens tenaient autrefois le ministère des Postes est disparue. Finis les jours où un facteur parcourait des milles et des milles dans le blizzard pour porter une seule lettre ou un seul paquet.